

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides

Saint-Rémi d'Amherst, le 6 octobre 2008

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité du canton d'Amherst tenue le 6^e jour du mois d'octobre 2008, à laquelle est présent le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Luce Lavigne
Louis Turmel	Yves Duval

Tous formant quorum sous la présidence du maire.
M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga sont aussi présents.

Je, soussigné, certifie que les membres du conseil ont été avisés de la tenue de cette séance à l'intérieur des délais prévus à la loi par un avis de convocation daté du 1^{er} octobre 2008.

Fait et donné à Saint-Rémi d'Amherst, ce 6^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille huit.

Bernard Davidson, sec.-très./dg

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

ORDRE DU JOUR

- 1- Changement de nom de la municipalité.
- 2- Période de questions.
- 3- Levée de la séance extraordinaire.

PROJET DE CHANGEMENT DU TOPONYME CANTON D'AMHERST

Considérant que 64 % des personnes qui se sont prononcées lors du sondage portant sur le changement de nom de la municipalité demandent de conserver le nom « canton d'Amherst » ;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la résolution numéro 122-07, datée du 14 mai 2007, soit annulée à toutes fins que de droit et que le conseil mette fin au processus de changement de nom de la municipalité.

Pour cette résolution : Gaston Beaulieu, Ronald Robitaille, Daniel Lampron, Luce Lavigne et Yves Duval.

Contre : Louis Turmel.

Adoptée à la majorité.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que la séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, sec.-trésorière adj. et dga